

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'U.S. ORLÉANS LOIRET JUDO-JUJITSU

Judi 31 Mai 2018 à 19 H 00

AU DOJO JC ROUSSEAU

ORDRE DU JOUR

Nous vous rappelons que pour être électeur et avoir une voix délibérative il faut avoir 16 ans au moins, être à jour de ses cotisations et être adhérent depuis 6 mois au moins.

Les adhérents de moins de 16 ans, peuvent être représentés par un tuteur légal qui peut, en son nom, être électeur et disposer d'une voix délibérative.

Le règlement intérieur et les statuts du club sont disponibles au siège du club, rue Fernand Pelloutier, et sur le site internet du club : www.usoljj.com

- 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22/06/2017
- 2- Rapport moral de la Présidente
- 3- Rapports d'activités :
 - Pédagogique : les cours, les stages, la compétition judo, le judo handisport, le judo adapté, le jujitsu, le taïso.
 - Le haut-niveau
 - La communication
 - La vie associative
- 4- Approbation des rapports d'activités et du rapport moral
- 5- Rapport financier
- 6- Rapport du Commissaire aux comptes
- 7- Approbation du rapport financier
- 8- Affectation du résultat de l'exercice 2017
- 9- Montant des Cotisations pour 2018/2019
- 10- Présentation et vote du budget prévisionnel pour 2018
- 11- Remise du Trophée du Mérite
- 12- Verre de l'amitié

✂



POUVOIR

Je soussigné(e),, adhérent(e) ou tuteur de l'adhérent(e)
....., à l'U.S. Orléans Loiret Judo-Jujitsu donne pouvoir à
M., adhérent(e) à l'U.S. Orléans Loiret Judo-Jujitsu pour me
représenter et prendre toutes décisions en mon nom à l'assemblée générale du jeudi 31 Mai 2018.

Le/...../2018, signature